



Paris, le 31 juillet 2019

Réunion « technique » de la Commission des comptes : le Gouvernement assume l'illisibilité et l'instabilité

Cher(e)s camarades,

Ce jeudi 18 juillet 2019 s'est tenue une réunion exceptionnelle de la Commission des comptes de la Sécurité sociale, et découlant de la réunion ordinaire du 11 juin. Pour rappel, cette instance, créée par décret en 1979, se réunit d'ordinaire deux fois par an en juin et en septembre, en particulier pour annoncer le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) avant son envoi pour avis aux Caisses nationales en automne.

Cette année, l'état anormal des comptes, et les prévisions catastrophiques – par exemple en 2021 il était prévu un excédent de 10 milliards d'euros que l'État a transformé en un déficit pouvant atteindre 4,7 milliards ! – ont conduit de nombreuses organisations lors de la réunion de juin dernier à demander au gouvernement des éclaircissements sur la structure actuelle du financement de la Sécurité sociale. Pour rappel, Force Ouvrière avait déjà analysé cette situation, suite au rapport du Haut Conseil du Financement de la Sécurité sociale de mai 2019 (voir la circulaire n°109-2019 du 5 juin 2019).

Force Ouvrière a constaté l'absence des ministres et des parlementaires à cette réunion exceptionnelle, et a regretté la carence du regard politique, indissociable des questions de financement.

La présentation des administrations a été faite sous l'angle de deux prétendues « réformes » : la baisse du coût du travail (exonérations de cotisations employeurs) et l'augmentation du pouvoir d'achat des actifs (le basculement cotisations/CSG : suppression des cotisations Maladie et Chômage des salariés contre une hausse CSG). Interprétation éminemment politique : Force Ouvrière a rappelé tout d'abord que la « baisse du coût du travail » signifie la baisse des salaires (par sa composante indirecte, le salaire différé donc par des risques de pertes de droits à venir). En outre, si cette permutation cotisations/CSG permet effectivement une augmentation du *revenu* direct, elle n'a pas consisté en une hausse du *pouvoir d'achat*.

Ainsi, Force Ouvrière n'est pas favorable à la répétition de réunions « techniques » qui n'apportent aucune possibilité de débat, ni de réponse politique des ministres. Il s'agissait là



d'une forme de concertation à sens unique, ce qui côtoie l'absurde compte tenu des enjeux fondamentaux sous-jacents aux questions du financement de la Sécurité sociale.

Force Ouvrière a rappelé ses analyses, et en particulier la dangereuse aggravation de l'illisibilité et désormais de l'instabilité du financement. Vous trouverez en pièce jointe la déclaration Force Ouvrière alors faite à la Commission de juin.

Le Secrétaire général de la Commission a réaffirmé que les Mesures d'Urgences Economiques et Sociales (avancement au 1^{er} janvier des exonérations sur les heures supplémentaires/complémentaires en particulier) ne seraient pas compensées. Cela confirme qu'en 2019 la Sécu devrait retomber en déficit au lieu d'afficher un excédent croissant. Cette règle prétendue de gestion, baptisée le « chacun chez soi » (l'État et la Sécu sont chacun financièrement responsables des niches sociales ou fiscales qui relèvent de leur budget) est une aberration mensongère : l'État décide des pertes de recettes à la Sécurité sociale qu'il ne compense pas, et de surcroît décide des recettes de la Sécu qu'il s'octroie (pour rappel, la suppression des cotisations Chômage était en 2 temps l'année dernière alors que la hausse de CSG dès le 1^{er} janvier, générant un surplus de recettes de 5 milliards d'euros que l'État s'est reversé, au détriment des droits au chômage, au moment même où il demandait aux gestionnaires du régime de réaliser 3,5 milliards d'euros d'économies...).

Il s'agit donc bien de remettre définitivement en cause du principe de compensation intégrale, issu de la loi Veil de 1994, mais là n'est pas le plus grave. Pour rappel, la structure en 2019 du financement de la Sécurité sociale est approximativement :

- 45% de recettes fiscales (majoritairement composées de la CSG et de la TVA) ;
- 40% de cotisations patronales ;
- 10% de cotisations salariales.

Ainsi, le seuil limite est atteint : la Sécurité sociale est financée par 50% de cotisations. Mais surtout, la suppression ces toutes dernières années des cotisations salariales Maladie et Chômage en particulier a fait chuter la participation directe des travailleurs à seulement 10% du financement de leur système, visant à remettre en question leur droit de regard et de représentation dans sa gestion. Les deux grands financeurs du système sont alors juridiquement l'État et les employeurs – ceux-ci ne considérant pas forcément la cotisation patronale comme élément du salaire différé – conduisant si l'on n'y prend garde à un nouveau paritarisme « État – patronat », alors qu'économiquement les principaux financeurs du système demeurent les personnes protégées (40% de cotisations et contributions sociales) et les consommateurs... (10% de TVA)

Pour Force Ouvrière, il est impératif de rétablir le principe de la cotisation sociale, salariale surtout, mais pas seulement : pour rappel, les cotisations patronales sont tombées de 60% à 40% du financement grâce aux exonérations de cotisations, les allègements généraux en particulier (55 milliards d'euros prévus en 2019). Les conséquences sont doubles : la compensation par l'État participe à la fiscalisation du financement et transfère le



Circulaire confédérale

financement du système des employeurs vers les personnes protégées. Cette politique doit impérativement cesser : la logique de baisse du coût du travail permanente, donc des salaires, réduit la qualité du travail, la santé des travailleurs donc dégrade tant leurs conditions matérielles que morales.

Force Ouvrière a souligné qu'il s'agissait là bien plus que d'éléments techniques : leur sens politique traduit une conception nouvelle de la « solidarité » :

- solidarité imposée des retraités vers les actifs (hausse de la CSG) ;
- solidarité imposée des salariés vers les travailleurs indépendants et des travailleurs indépendants « pauvres » vers ceux « riches » (leurs cotisations sont dégressives) ;
- solidarité imposée des travailleurs et même des plus pauvres vers les plus riches (TVA, diverses mesures en faveur des plus hauts revenus comme la suppression – non-compensée ! – de la dernière tranche de CITS) ;
- solidarité imposée de la Sécurité sociale vers l'État (diminution des compensations fiscales).

Force Ouvrière a ainsi interrogé particulièrement le Gouvernement sur ses intentions à venir : pérennité et stabilité du financement et périmètre des LFSS certes (la fiscalisation des régimes d'assurance chômage et retraite complémentaire pourrait déboucher sur une réforme organique afin de les y faire entrer) mais également la question des solidarités à l'œuvre et le devenir de la gouvernance paritaire.

Tout cela sera au menu du PLFSS 2020 et de la prochaine Commission des comptes de la sécurité sociale du mois de septembre.

Amitiés syndicalistes,

Serge LEGAGNOA
Secrétaire confédéral

Yves VEYRIER
Secrétaire général

P.J. : Annexe - Déclaration FO – Commission des comptes de la Sécurité sociale - juin 2019